



La gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord

Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) en Amérique du Nord est une activité trinationale destinée à réduire les risques que présentent les substances toxiques pour la santé humaine et l'environnement au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Le projet de GRPC donne suite à une résolution que le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a adoptée lors de la II^e session annuelle qu'il a tenue en octobre 1995, à Oaxaca, au Mexique.

Le projet de GRPC est prioritairement axé sur la gestion et la maîtrise des substances toxiques persistantes. Il offre une tribune pour réaliser les activités suivantes :

- Relever les enjeux prioritaires de la pollution chimique qui préoccupent l'ensemble du continent nord-américain.
- Établir des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) afin de donner suite à ces préoccupations.
- Permettre au public de contribuer fructueusement aux processus décisionnels.
- Surveiller les progrès accomplis au cours de la mise en œuvre des PARNA.
- Faciliter et encourager le renforcement des capacités afin de soutenir l'atteinte des objectifs généraux de la GRPC, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre des PARNA en vigueur.
- Établir des rapports publics sur l'état d'avancement des travaux.

Le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est un élément essentiel de la mise en œuvre du projet de GRPC ainsi que des PARNA qu'il permet d'établir, et son intégration dans la plupart des activités a pris une très grande importance. Un groupe de travail sur le renforcement des capacités a été établi en 1998 en vue d'élaborer le fondement théorique et la stratégie qui guideront les efforts dans ce domaine.

Bien que chacun des trois pays ait des besoins dans les domaines du renforcement et de la coordination des capacités dans le cadre du projet de GRPC, les activités connexes

Les PARNA

Le but principal du projet de GRPC a consisté à établir des PARNA relatifs à des substances chimiques toxiques et persistantes, et ceux-ci sont le fruit d'un engagement à long terme visant à mener une action continentale à l'égard des substances en question. Les PARNA se fondent sur la réalisation de travaux concertés tenant compte des accords environnementaux internationaux et des politiques et lois en vigueur. Ils donnent également une optique continentale à des activités internationales, déjà en place ou en voie de négociation, qui portent sur des substances toxiques persistantes. Jusqu'à présent, quatre types de substance ont donné lieu à l'établissement de PARNA :

- Le chlordane : Établi en 1997, ce PARNA a donné des résultats fructueux, car il a permis de mettre un terme à la production et à l'utilisation de chlordane en Amérique du Nord.
- Le DDT : Il s'agit d'une autre réussite, puisqu'en vertu de ce PARNA, le Mexique a cessé d'utiliser le DDT en 2000 et que l'Amérique du Nord en est débarrassée.
- Les BPC : Ce PARNA offre un cadre pour gérer et maîtriser rationnellement les biphényles polychlorés (BPC), et il permettra de les éliminer virtuellement de l'environnement nord-américain.
- Le mercure : Le but de ce PARNA consiste à réduire les concentrations de mercure dans l'environnement nord-américain qui proviennent de sources anthropiques, et ce, grâce à quelque 85 mesures regroupées dans six grandes catégories.

Deux autres PARNA sont établis ou en voie de l'être

- Les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène : Ce PARNA, qui est en cours d'examen, est axé sur le renforcement des capacités, la surveillance et l'élaboration de stratégies qui visent la gestion des déchets contenant ces substances.
- La surveillance et l'évaluation environnementales : Le Conseil de la CCE a approuvé ce PARNA en 2002, et celui-ci offrira une tribune, un cadre de travail et des mécanismes pour améliorer la collaboration trinationale au cours de la planification et de la mise en œuvre de programmes de surveillance, de modélisation et de recherches qui soutiendront le projet de GRPC.

Bien que l'examen individuel des substances continue de représenter un volet important du projet de GRPC, à l'avenir, il est prévu de porter une plus grande attention à des groupes de substances chimiques et à des secteurs ou complexes industriels déterminés.



visent en premier lieu le Mexique, car ce pays devra supporter les principaux coûts de mise en œuvre des PARNA. Il est donc prévu de se concentrer sur la sollicitation de nouveaux fonds ou de fonds supplémentaires auprès d'organismes de financement internationaux en vue d'aider le Mexique à appliquer le programme de GRPC.

La sélection des substances justifiant l'établissement de PARNA

Un processus est en place afin de déterminer quelles sont les substances qui justifient une action régionale dans le cadre du projet de GRPC. La sélection de nouvelles substances se fonde sur des critères scientifiques comme la toxicité, la persistance, la biodisponibilité et la biocumulation (ou bioconcentration) de chacune de ces substances dans le biote. Ce processus accorde également une place importante à l'avis de spécialistes et à un certain nombre de facteurs socioéconomiques, notamment les avantages que les trois pays peuvent collectivement tirer d'une telle action.

Le Conseil ayant décidé, en juin 2002, que le lindane devait faire l'objet d'un PARNA, la CCE prévoit constituer un groupe de travail pour entamer l'établissement de ce PARNA.

Le plomb fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre du processus de sélection des substances.

La consultation du public

Pour la CCE, il est très important que les spécialistes, le public et les intervenants puissent contribuer au projet de GRPC. La pertinence de leurs observations continue de jouer un grand rôle dans l'établissement des PARNA.

La CCE se sert intensivement de son site Web pour faire connaître au public et aux intervenants les rapports, les décisions et les documents relatifs aux diverses activités de GRPC, et ce, dans le but de les informer et de recueillir leurs observations. En outre, le projet de GRPC donne lieu à au moins deux réunions publiques par année pour examiner les progrès accomplis. Cette pratique permet à la CCE d'assurer la transparence de ce projet et de rendre des comptes à son sujet.



© USDA

La structure connexe au projet de GRPC

Un groupe de travail constitué de deux représentants officiels de chacun des trois pays coordonne le projet de GRPC. Il se réunit habituellement deux fois par année et relève directement du Conseil de la CCE; celui-ci est constitué des ministres de l'Environnement des trois pays ou de représentants équivalents.

Le projet de GRPC à compter de 2002

Les rapports sur la mise en œuvre des quatre premiers PARNA éclairent présentement l'examen et l'évaluation du projet de GRPC. Les conclusions de ces deux activités serviront à établir un plan quinquennal qui fixera des priorités stratégiques et accordera une place prépondérante aux activités reliées à l'application de la *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants*, que plus d'une centaine de pays ont signée en mai 2001.

Renseignements supplémentaires : <http://www.cec.org/programs_projects/pollutants_health/smoc/index.cfm?varlan=français&year=2003>.

Le DDT : Il s'agit d'une autre réussite, puisqu'en vertu de ce PARNA, le Mexique a cessé d'utiliser le DDT en 2000 et que l'Amérique du Nord en est débarrassée.



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4300
Télééc. : (514) 350-4314
info@ccemtl.org • www.cec.org